



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SEGPA

Question écrite n° 50684

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA). Les jeunes qui y sont accueillis présentent des difficultés scolaires qualifiées de « graves » et « persistantes » : tous ont au moins un an de retard à leur arrivée dans le second degré. Implantés dans des collèges, les SEGPA dispensent en 6e/5e un enseignement général auquel vient s'ajouter à partir de la 4e un enseignement pré-professionnel. A l'issue de la 3e, les élèves se présentent au certificat de formation générale et quittent pour la plupart la SEGPA. La majorité d'entre eux intègrent un apprentissage ou rejoignent le lycée professionnel pour y préparer un CAP en deux ans. Les autres retravaillent leur projet professionnel dans un cycle d'insertion. Une minorité quitte le système éducatif. En conséquence, il lui demande quels objectifs prioritaires sont assignés aux SEGPA et quelle est leur place spécifique au sein du collège.

Texte de la réponse

Les SEGPA permettent une prise en charge éducative et pédagogique spécifique des élèves les plus gravement en difficulté à l'entrée au collège. Elles ont pour objectif prioritaire de placer les collégiens qu'elles scolarisent en situation d'accéder dans les meilleures conditions à une formation professionnelle qualifiante et diplômante de niveau V à l'issue de la classe de 3e. La réalisation de cet objectif implique la mise en réseau des établissements dispensant cette formation, notamment des SEGPA, avec les lycées professionnels. Dans cette perspective, une rénovation des SEGPA est en cours dans les académies. Des plans pluriannuels organisent sa mise en oeuvre. Actuellement, les SEGPA font l'objet d'une table ronde de concertation avec les organisations syndicales à l'initiative du ministre délégué à l'enseignement professionnel. Cette table ronde est chargée d'étudier les conséquences du nouveau statut des PLP tant au niveau institutionnel que pédagogique. Les conclusions et les propositions formulées à l'issue des travaux de cette table ronde devraient concourir à la réalisation des objectifs prioritaires des SEGPA. Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion actuellement conduite par le ministre de l'éducation nationale sur le collège, un groupe de travail est chargé de formuler des propositions pour améliorer le fonctionnement des SEGPA. L'action du ministère de l'éducation nationale fait en sorte qu'au sein des collèges les SEGPA deviennent des lieux de réussite scolaire pour les élèves qu'elles accueillent.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50684

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5210

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 649